

Commission administrative paritaire

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018, NOUS ÉLIRONS
NOS REPRÉSENTANT.E.S À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
PARITAIRE (CAP) POUR TOUS LES AGENTS DE CATÉGORIE A.

Vote électronique uniquement



JE VOTE CGT

POUR DES REPRÉSENTANT.E.S QUI
INTERVIENDRONT SUR LES QUESTIONS QUI ME
CONCERNENT :

- Respect et défense tant des intérêts individuels que des garanties collectives
- Déroulement de carrière (titularisation, avancement de grade...)
- Respect des garanties statutaires et équité de traitement de tous les agents (recrutement, mutation, entretiens professionnels, discipline, disponibilité...)
- Respect du rôle social et de la citoyenneté des cadres, sans risque de représailles ou de sanction, pour un service public tourné vers l'intérêt général (droit d'alerte, gestion humaine et alternative, droit d'expression, participation aux décisions...).

Et au plan local sur :

**pour des avancements de carrière plus justes,
avec des critères objectifs, pour la prise en
compte égalitaire des vœux des personnels
d'encadrement sur les nouveaux postes, au
plus près de leur résidence administrative...**

*Le résultat du scrutin déterminera également
le nombre de représentant.e.s CGT au Conseil de
Discipline, au Conseil de Discipline de Recours et
à la Commission de Réforme.*

**VOTER CGT c'est DONNER
aux FUTUR.E.S ÉLU.E.S les moyens de DÉFENDRE
les DROITS et les INTÉRÊTS
de tous les AGENTS TITULAIRES
pour un meilleur service public.**

CATÉGORIE
A



CHOISIR VOS ÉLU.E.S CGT

**C'EST AUSSI RENFORCER LES MOYENS DE
NOTRE ORGANISATION SYNDICALE AU
NIVEAU NATIONAL pour revendiquer et
gagner de nouveaux droits**

- **Augmenter les salaires par le dégel du point d'indice** et réclamer une amplitude indiciaire de 1 à 4,6 entre le 1^{er} échelon de catégorie C (1 800 euros brut) et le dernier échelon de catégorie A, avec le rattrapage des pertes constatées ces dernières années
- **Créer des emplois de fonctionnaires** pour développer des services publics répondant à l'intérêt général sur l'ensemble du territoire et recourir exceptionnellement au recrutement de contractuel.le.s
- **Organiser des concours chaque année**
- **Rétablir la retraite à 60 ans maximum** pour tous avec une pension d'au moins 75 % du traitement brut des 6 derniers mois d'activité et prise en compte des années d'études et du régime indemnitaire dans le calcul de la retraite
- **Revenir à un cadre d'emploi unique pour les ingénieurs** et réduire la durée d'avancement d'échelon pour tous...
- **Instaurer une réelle formation professionnalisante** pour toutes les filières de catégorie A et porter le financement du CNFPT à 3 % de la masse salariale
- **Exiger une véritable démocratie sociale** et le respect des libertés syndicales dans nos services publics territoriaux
- **Réclamer une gestion collective des carrières à un niveau plus pertinent** : au niveau national pour la catégorie A, régional pour la catégorie B et départemental pour la catégorie C
- **Mettre en œuvre un véritable « droit à la déconnexion »** pour mieux respecter l'articulation des temps professionnels et personnels et encadrer le télétravail dans cet objectif
- **Mettre en œuvre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** : à travail de valeur égale, traitement égal

**PAS DE CONQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES !
UN SEUL TOUR DE SCRUTIN : CHAQUE VOIX COMPTE !**

scannez-moi



**JE SUIS
PUBLIC 100%**